



**Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Mercredi 4 et jeudi 5 juin 2025
Au Siège fédéral – 23, rue Raspail, 94 200 Ivry-sur-Seine, ainsi qu’en visio-conférence**

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction du président	3
2.	Présidence/Direction.....	4
3.	Santé et bien-être.....	6
4.	Ecoute et Dialogue	8
a.	Parole aux élus territoriaux.....	9
5.	Formation	11
a.	Projet d’institut de formation professionnelle : présentation du bénévole en charge du suivi de ce projet	11
b.	Présentation des conclusions de l’atelier du 2 avril.....	12
6.	Pratiques adhésions	13
a.	Nouveau système de gestion de la vie fédérale	13
b.	Evolution du règlement du PSD	16
c.	Modification du memento (mise à jour).....	18
d.	Modification du memento : randonnée en montagne	20
7.	Rencontres sportives.....	22
a.	Règles en matière de suivi de la santé des compétiteurs.....	22
8.	Mobilités actives et marche en ville.....	24
a.	Point d’étape des Rencontres de la marche en ville à Rennes	24
b.	Info jeunes.....	25
9.	Editions.....	26
a.	Programme et projets Editions & BD Rando 2025-2026-2027	26
10.	Sentiers et itinéraires	30
a.	Présentation de la nouvelle CNSI : composition, organisation, actions	30
11.	Longe-côte.....	32
12.	Direction technique nationale	33
a.	Projet de carte de progression : état des travaux.....	33
13.	Questions diverses	37



Le Comité directeur fédéral s'est réuni les 4 et 5 juin au Siège fédéral et en visioconférence.

Administrateurs fédéraux présents :

Patricia Alliot-Guichard, Claudine Allu, Josiane Barailler, Christophe Billard (en visio), Maryse Brauge (en visio), Jackie Braye, Frédéric Brouet, Franck Charbonnier, Marianne Clarté, Hervé David, Claude Didier, Francine Dieval, Michel Geiser, Annette Gogneau, Évelyne Husson (en visio), Gilles Jacquet, Catherine Kabani, Laure Koupaliantz, Gilbert La Porte, Christian Lesueur, Olivier Mangin, Annie Marimao, Chantal Michel, Frédéric Montoya, Brigitte Scotton, Michel Simon, Éric Tétu, Philippe Vallée, Gilles Vicrobeck, Florence Vougnon (en visio), Jacqueline Winnepenninckx-Kieser.

Étaient présents également :

- Richard Carlon, directeur technique national
- Katia Cizo, responsable du secrétariat général et affaires juridiques
- Alexandre Durand, directeur général
- Séverine Ikkawi, directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Jérémie Penninckx, représentant des salariés

Invités intervenants :

- Anne-Marie Bermejo : présidente du comité FFRandonnée Occitanie
- Laure Sagaert : responsable service développement du réseau et de la vie associative
- Adrien Bachellier : responsable service formation
- Eric Levet-Labry : bénévole en charge du projet INEFAR
- Cécile Legrand : responsable du service développement des clubs, pratiques et adhésions
- Thierry Lesellier : responsable du service marketing, Web et développements numériques
- Marie Lamarque : conseillère technique nationale
- Patrick Pouget : conseiller technique national
- Valérie Lecurieux : responsable du service Aménagement et Protection Sentiers et Itinéraires
- Iris Heran-Gobert : Chargée de mission mobilités actives et marche en ville
- Isabelle Lethiec : responsable du service Développement des Productions éditoriales et géomatiques

Administrateurs excusés et représentés

- Philippe Gamen (4 juin)
- Annette Gogneau (4 juin)
- Guy Berçot (4 et 5 juin)
- Laure Koupaliantz (5 juin)



La séance est ouverte le 4 juin 2025 à 9 heures 31 sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya indique que l'ensemble des commissions sont en ordre de marche. Un séminaire de rentrée sera organisé le 9 septembre à Dax. Ce séminaire sera l'occasion de passer en revue les dysfonctionnements qui lui sont remontés. Il sera suivi d'un CODIR les 10 et 11.

Le baromètre social présenté la veille en CSE a mis en évidence un certain nombre de constats. Tout d'abord, les salariés ne comprennent pas toujours la politique de la FFRandonnée. Un effort doit donc être consenti en matière de communication. Par ailleurs, le taux de satisfaction des relations entre élus et salariés, d'une part, et élus et managers, d'autre part, a progressé de 20 points depuis 2019.

Le travail mené avec Séverine IKKAWI pour représenter la FFRandonnée à l'extérieur se poursuit. Un certain nombre de rendez-vous importants sont programmés, notamment avec l'IGN, rencontre qui nécessitera un travail de préparation sur la donnée. Des rendez-vous sont également prévus avec d'autres fédérations.

Un processus électoral a été enclenché au niveau du CNOSF pour désigner un nouveau président et un nouveau conseil d'administration. La campagne bat son plein, avec deux candidats, à savoir Didier Séminet et Amélie Oudéa-Castéra. Lui-même candidat au conseil d'administration, Frédéric Montoya a décidé de soutenir cette dernière. L'élection aura lieu le 19 juin prochain.

Frédéric Montoya souhaite ensuite la bienvenue à Patricia Alliot-Guichard, Christian Lesueur, Eric Tétu et Michel Geiser, nouvellement élus.

Patricia Alliot-Guichard est membre de la commission des Relations internationales de la FFRandonnée et présidente récemment élue de son club. Elle est également mandatée par la Fédération européenne de la randonnée pédestre pour la représenter auprès du Conseil de l'Europe. Enfin, elle est représentante du Grand Ouest.

Christian Lesueur est investi dans la FFRandonnée depuis 2016, année où il est devenu baliseur. Il est aujourd'hui président du comité départemental d'Eure-et-Loir. Membre de la commission Sentiers et Itinéraires, il est aussi formateur-baliseur. Il est enfin administrateur du comité du tourisme départemental.

Frédéric Montoya souligne que le tourisme doit être au cœur de l'action de la FFRandonnée. Du reste, la ministre du Tourisme a honoré deux de ses membres, à savoir Anne-Marie Gresle, du comité départemental de l'Hérault et Michel Simon, administrateur et président du comité régional du Grand-Est.

Éric Tétu par ailleurs président du comité régional des Hauts-de-France est présent en tant que représentants des arbitres de Rando Challenge.



Frédéric Montoya compte sur les actions qui seront menées sur le terrain pour dynamiser le Rando Challenge.

Michel Geiser est président du comité départemental des Alpes-de-Haute-Provence et vice-président du comité régional de PACA. Il est également baliseur et aménageur, ainsi que maire adjoint d'Annot.

Frédéric Montoya indique enfin qu'une charte des 15 engagements écoresponsables des fédérations sportives et ligues de sport professionnel a été éditée. Les fédérations et ligues signataires, dont la FFRandonnée fait partie, s'engagent à atteindre ces 15 objectifs d'ici à quatre ans.

Il est donné lecture d'un courrier rédigé par la ministre des Sports.

Richard Carlon insiste sur l'intérêt de conduire cette démarche collectivement, entre élus, salariés et managers. La prise en compte de ces objectifs au quotidien est de nature à amplifier l'engagement des différents services de la FFRandonnée dans les actions menées. Une consultation sera organisée mardi prochain afin de renseigner les documents attendus par le ministère.

Les documents évoqués sont projetés sur écran.

2. Présidence/Direction

Frédéric Montoya fait savoir qu'Alexandre Durand lui a proposé un projet de réorganisation du siège à la suite d'un certain nombre de départs annoncés. Le bureau ayant validé le projet, il est aujourd'hui présenté en CODIR. Ce projet, qui prévoit un certain nombre de promotions, a été conçu en concertation avec les personnels concernés.

Alexandre Durand explique que cette réorganisation tient compte à la fois des départs annoncés et de ceux qui pourraient survenir dans un avenir proche, un certain nombre de managers étant en mesure de faire valoir leur droit à la retraite. Parallèlement, l'organisation actuelle comprend un grand nombre de services, dont le pilotage opérationnel n'est assuré que par deux personnes, à savoir Richard Carlon et lui-même. L'objectif est donc d'améliorer la fluidité et la transversalité de l'organisation.

Pour ce faire, trois départements seront nouvellement créés :

- Itinéraires et Edition (Thierry Lesellier) :
 - o Aménagement et Protection des itinéraires ;
 - o Production éditoriale ;
 - o Marketing, Web et Numérique ;
 - o Diffusion et Commerce.
- Services aux membres (Cécile Legrand) :
 - o Réseau et Vie associative ;



- o Pratiques et Adhésions ;
- o Rencontres sportives ;
- o formation et professionnalisation.

A la suite du départ de Laure Sagaert, Jérémie Penninckx assurera le pilotage des conseillers territoriaux. L'accent sera mis sur le développement de ressources supplémentaires pour le siège et les comités. En prenant la tête de ce département, Cécile Legrand cédera sa place à Louis Neher à la tête du service Pratiques et Adhésions.

- Communication et Relations extérieures (Séverine Ikkawi) :
 - o Partenariats et Mécénat ;
 - o Relations extérieures et International ;
 - o Information et Communication.

Frédéric Montoya tient à remercier Richard Carlon, qui a accepté le nouveau positionnement de Cécile Legrand. Il indique par ailleurs qu'une fiche de poste a été diffusée pour le recrutement d'une personne aux Partenariats et Mécénat. Ce poste sera stratégique au regard de l'évolution des finances publiques.

Alexandre Durand précise que les fonctions support (RH, Secrétariat général et juridique, Comptabilité et Gestion, Informatique et SI) restent sous sa responsabilité. En ce qui concerne les ressources humaines, la nouvelle organisation se veut à périmètre RH constant. Le prochain départ d'Iris Héran-Gobert sera l'occasion de basculer un poste en CDD/CDI vers le service communication et de recruter un alternant aux mobilités actives.

Cette nouvelle organisation a aussi vocation à clarifier l'expression de la stratégie de la FFRandonnée — certains salariés ont en effet déploré un manque de visibilité sur cette stratégie.

Les modalités de mise en œuvre seront définies lors d'un séminaire managers prévu le 12 juin prochain. Une information collective sera faite auprès des salariés le 17. Une phase de transition s'étendra de septembre à octobre, pour une mise en œuvre opérationnelle le 1^{er} octobre.

Gilbert La Porte apprécie que cette nouvelle organisation ait été conçue dans la concertation. Il préconise la mise en place d'indicateurs de suivi, de façon à corriger les imperfections au fur et à mesure.

Frédéric Montoya retient la suggestion.

Alexandre Durand confirme que des indicateurs seront mis en place. Au passage, le baromètre social constitue un excellent indicateur, dans la mesure où il interroge la circulation de l'information, la capacité d'encadrement des managers, etc.



3. Santé et bien-être

Catherine Kabani présente la dernière mise à jour du document qui répertorie les actions du pôle Santé, avec les groupes de travail correspondants.

Le document est projeté sur écran.

Elle se propose de faire un focus sur les bâtons dynamiques. A l'instar de ce qui avait été fait pour le long-côte, la commission Médicale s'est penchée sur cette nouvelle activité, qui a le vent en poupe. Sollicitée, l'université Savoie Mont Blanc a mis deux étudiants en STAPS à disposition de la FFRandonnée afin qu'ils rédigent chacun un mémoire sur le sujet dans le cadre de leur stage.

Leur questionnaire a reçu plus de 300 retours, ce qui est pour le moins étonnant — cependant, le questionnaire a été diffusé par le fabricant des bâtons, ce qui a pu engendrer un biais. Les pratiquants étaient essentiellement des femmes de plus de 65 ans. D'autres études sont donc nécessaires par tranche d'âge et à parité de sexe.

Il est par ailleurs à noter que les bâtons dynamiques n'ont rien à voir avec la marche nordique. Les bâtons sont dotés de dragonnes, alors qu'il est dangereux de les porter en randonnée. Le fabricant a expliqué que les bâtons ne se vendaient pas s'ils n'en étaient pas dotés. Retirer les dragonnes leur donnerait pourtant un aspect « bâton de guide » plus attrayant.

Les bâtons dynamiques, qui peuvent aussi être utilisés en salle, offrent une grande variété d'exercices et sont adaptables à tous les publics, y compris en pratique santé et en fauteuil roulant. Au niveau cardiovasculaire, des études du rythme cardiaque sont encore nécessaires. Au niveau musculo-tendineux et osseux, un déséquilibre important peut survenir en cas d'arthrose.

Les deux stagiaires ont souligné qu'il était très important que cette pratique soit encadrée par des animateurs et des coachs bien formés. Un groupe de travail est en cours de constitution pour définir un certain nombre d'exercices adaptables en pratique santé.

Catherine Kabani rappelle ensuite qu'une deuxième étude concernant cette fois le long-côte est en cours en Bretagne. Menée sur deux ans par la Maison Sport-Santé de Cornouaille et l'université de Brest, l'étude porte sur les personnes atteintes de pathologies (cancer, diabète, pathologie cardiovasculaire, etc.).

Le groupe de travail sur la formation santé planche actuellement sur trois sujets. Le premier concerne la certification de la formation santé. Une évaluation de la formation sera ainsi expérimentée jusqu'au début de l'année prochaine. S'agissant de la formation des formateurs santé, un webinaire est programmé le 24 juin prochain et une réunion sera organisée le 10 décembre pour les stagiaires formateurs mis à jour en décembre 2023.

Frédéric Montoya félicite le pôle Santé pour son engagement dans cette certification. Toute démarche de certification rayonne en effet à l'extérieur. Il compte sur les élus territoriaux pour faire la promotion de cette certification dans le réseau.



Catherine Kabani indique enfin que la relance du dispositif Prescri'MarcheS constitue le troisième sujet qui occupe le groupe de travail, sachant que le réseau reçoit des demandes de formation au sport sur prescription. A cet égard, les Maisons Sport-Santé pourraient jouer le rôle d'interface avec les médecins pour l'évaluation des patients.

Frédéric Montoya fait valoir que ce dispositif peut être l'occasion pour les clubs et les comités de trouver une juste rétribution de la prestation d'accompagnement délivrée.

Catherine Kabani précise que le référentiel du ministère proscrit toute rémunération. En revanche, tous les pratiquants de Prescri'MarcheS doivent être licenciés.

Richard Carlon explique que les Maisons Sport-Santé ont une approche professionnalisante de la marche. L'activité encadrée par des bénévoles est donc marginalisée. La crédibilité de l'encadrement prodigué par la FFRandonnée passe par la formation et par la certification. Au passage, le ministère est en train de porter un projet de certification de type norme Afnor pour rassurer le corps médical. Le pôle Santé doit faire la promotion du dispositif auprès des Maisons Sport-Santé et des ARS. Enfin, la formation dispensée par la FFRandonnée ne permet pas aujourd'hui aux animateurs de qualifier l'activité à proposer aux personnes concernées.

Frédéric Montoya partage l'analyse : les comités ne sont pas suffisamment présents auprès des ARS et des Maisons Sport-Santé.

Séverine Ikkawi rapporte que la FFRandonnée a, en partenariat avec l'université Clermont-Auvergne et le CREPS de Vichy, répondu à un appel à projets de l'ANS autour du renforcement de la formation des animateurs santé et de la relance du carnet de progression. Par ailleurs, un délégué interministériel au sport santé vient d'être désigné, interlocuteur de choix pour la FFRandonnée. Enfin, Séverine Ikkawi est en train de travailler à la déclinaison territoriale des relations institutionnelles.

Gilbert La Porte s'interroge quant aux conditions de remise à niveau des anciens animateurs santé.

Catherine Kabani rappelle que des réunions d'animateurs sont régulièrement organisées dans les régions. Il sera demandé qu'une présentation de la certification y soit faite.

Frédéric Brouet a participé à deux séances de découverte des bâtons dynamiques. Les clubs sont prêts à s'engager fortement. Une formation est indispensable pour le développement de cette activité.

Richard Carlon signale qu'il existe 550 Maisons Sport-Santé. Une cartographie des clubs situés à proximité doit être établie. Malgré les difficultés rencontrées, les demandes de label continuent de croître, ce qui est une bonne nouvelle. Là encore, la FFRandonnée pêche par sa capacité à communiquer sur l'intérêt du label. Pour ce qui est des bâtons dynamiques, les études ont montré que le lien pressenti avec la marche nordique reposait sur un préjugé. Il convient donc de revoir le processus de formation.



Catherine Kabani rappelle avoir reçu le prix « Héros de Notre Temps » voilà quelques semaines au nom de la FFRandonnée. Ce prix a été décerné pour le label santé de la fédération.

Elle indique enfin que le groupe de travail sur l'inclusion tiendra sa première réunion le 30 juin. Outre le fait qu'il s'attachera à définir précisément l'inclusion, ce groupe devra recenser les dirigeants en situation de handicap et arrêter un ou deux thèmes pour les mois à venir.

Michel Simon recommande de mettre les élus du territoire à contribution pour aller à la rencontre des Maisons Sport-Santé.

La séance est suspendue de 11 heures 14 à 11 heures 36.

4. Ecoute et Dialogue

Frédéric Brouet indique que la commission Ecoute et Dialogue a défini cinq objectifs :

- analyse critique des remontées de terrain ;
- extraction des points de vigilance et des bonnes pratiques sur la base des remontées des conseillers territoriaux ;
- gestion des rendez-vous fédéraux ;
- amélioration de la fluidité de l'information entre le national et le local ;
- lien avec le Collège des Territoires.

Pour rappel, la commission est composée de :

- Richard Carlon ;
- Laure Sagaert ;
- Alexandre Durand ;
- Frédéric Brouet ;
- l'ensemble des administrateurs territoriaux (Michel Simon étant leur référent).

La première réunion de la commission se tiendra le 18 juin prochain.

Une grille a par ailleurs été établie pour présenter la façon dont les élus territoriaux pouvaient intervenir en CODIR.

Michel Simon souligne que les administrateurs territoriaux pourraient gérer l'activité sport-santé auprès des régions et des départements. Les comités n'ont en effet pas le temps pour le faire, tandis que les clubs ne sont pas structurés pour.

Frédéric Montoya fait savoir qu'un séminaire des présidents de comités régionaux a été organisé en présence des élus territoriaux. L'événement a été apprécié, puisqu'il répondait à une demande. La révolution de l'adhésion, en particulier, a suscité des échanges de grande qualité.



Séverine Ikkawi rappelle qu'il avait été suggéré au moment de la création du Collège des Territoires que les élus puissent porter en CODIR la voix des territoires sur les sujets fédéraux. Cette mécanique n'a hélas jamais réussi à se mettre en œuvre.

Olivier Mangin fait valoir que l'activité sport-santé est d'abord connue par les présidents de comités départementaux. Par ailleurs, les administrateurs territoriaux n'ont pas forcément connaissance de la capacité d'action des clubs sur l'ensemble du territoire. Il plaide pour un renforcement du lien avec les présidents de comités, en sorte de faire remonter leurs interrogations.

Gilbert La Porte prône une démarche ascendante : la commission Ecoute et Dialogue peut proposer des sujets à inscrire à l'ordre du jour d'une réunion du CODIR. Au passage, la commission pourrait être étendue à d'autres collèges — animateurs, arbitres, etc.

Alexandre Durand souligne que la remontée des bonnes pratiques ou des points de vigilance s'inscrit pleinement dans une démarche ascendante. La commission Ecoute et Dialogue est à la fois une entité en propre et une entité de conditionnement des équipes d'élus et de managers. Les réflexions autour de l'adhésion relèvent de cette commission. L'idée est de définir les futures orientations de la manière la plus collégiale possible.

Christophe Billard apporte un bémol : les comités départementaux et les comités régionaux ont leur propre gouvernance. Partant, les élus territoriaux se trouvent en situation d'intermédiaires. Leur objectif est de fluidifier les relations avec l'aide des conseillers territoriaux, de manière à traiter les problèmes remontés. Pousser la démarche à l'excès entraînerait toutefois une fragmentation de la FFRandonnée et donc une concurrence d'intérêts catégoriels.

Claude Didier fait observer que les élus nationaux ne sont pas à l'écart des réalités. Très souvent, ils sont ou ont été présidents de club ou de comité. Par ailleurs, les ateliers qui ont été mis en place ont justement pour mission de faire remonter les besoins. Il suggère enfin que la commission dispose de niches au sein des CODIR.

Frédéric Montoya rappelle que, dans les faits, la commission Ecoute et Dialogue passe désormais systématiquement en début de CODIR.

Claude Didier l'entend, mais il faudrait instaurer un véritable atelier de travail.

a. Parole aux élus territoriaux

Brigitte Scotton indique que le comité de Haute-Loire organisera fin 2026 un séjour raquettes d'une semaine à Risoul dans les Hautes-Alpes en partenariat avec Léo Lagrange. Deux compétitions sont également prévues le week-end.

Michel Simon a participé avec Florence Vougnon à l'encadrement d'une itinérance dans la Meuse. L'objectif était de valoriser les sentiers du territoire. Un travail conjoint a par ailleurs



été réalisé sur les territoires de la Meuse, de la Marne et des Ardennes pour la réalisation de sentiers.

Laure Koupaliantz fait état de remontées préoccupantes concernant la voie de Vézelay.

Florence Vougnon transmettra l'information à la CRSI et à Françoise Guénin, présidente du comité de l'Yonne. Elle signale au passage que la région Bourgogne–Franche-Comté vit une situation difficile actuellement avec l'absence de Guy Berçot. En tant qu'élue territoriale, elle ne peut se substituer à lui. Son rôle n'est qu'un rôle de facilitatrice.

Olivier Mangin rappelle que l'interrégion Grand Nord représente deux comités régionaux et 13 comités départementaux.

Chantal Michel indique qu'une réunion consacrée à l'environnement a été organisée en Ile-de-France pour la première fois. A cette occasion, le maire de Mennecy s'est déclaré extrêmement satisfait de la FFRandonnée. S'est ensuite posée la question du nombre de collectivités présentes sur Suricate. Les Yvelines et le Val-d'Oise ont décidé de travailler de concert sur les rando-villages.

Olivier Mangin ajoute que le Nord mène avec la province de Hainaut un projet transfrontalier destiné à créer des balises qui permettront aux randonneurs de s'orienter. Une « journée salariés » Grand Nord-Grand Ouest sera organisée au siège. Un grand projet commun sera conçu par ces grandes régions d'ici à 18 mois. En matière de gouvernance et de gestion, la Somme a su constituer une nouvelle équipe et les inquiétudes financières concernant l'Aisne ont été levées. Les Yvelines entendent travailler avec d'autres financeurs, ainsi qu'avec des fondations et de grandes associations.

Patricia Alliot-Guichard indique que le président et le trésorier du comité départemental de la Sarthe quitteront leurs fonctions fin août et fin décembre. Ces départs viennent après ceux du formateur, de la personne en charge du numérique et du responsable sentiers et itinéraires. Cependant, Claire Malbos, la nouvelle vice-présidente, qui est en situation de handicap, a exprimé sa volonté d'endosser la fonction de président. Une telle nomination irait dans le sens d'une fédération plus inclusive. L'idéal serait qu'un président ou ancien président de comité départemental joue le rôle de tuteur. Pour mémoire, Claire a porté la flamme paralympique l'année dernière.

Richard Carlon met en avant la nécessité de renforcer le groupe de travail sur les pratiques du handicap. L'accès aux fonctions de dirigeant, mais aussi d'animateur, en fait pleinement partie.

Frédéric Montoya signale qu'une réflexion est en cours autour du long-côte handicap.

Richard Carlon laisse entendre qu'il n'est pas possible de présenter de dossier handicap pour une seule discipline — le dossier doit couvrir l'ensemble des disciplines de la FFRandonnée. Comme la FFH est davantage professionnalisée sur le sujet, il n'était pas question de lui prendre la délégation sur la randonnée. Le long-côte devra être évoqué dans le cadre des discussions sur la nouvelle convention.



Jackie Braye indique que les nouveaux présidents des comités départementaux du Grand Sud-Ouest ont été rencontrés. Parmi eux, figurait une personne complètement novice qui a regretté l'absence de livret d'accueil.

Christophe Billard souligne que la région Grand Sud-Ouest couvre 25 départements. Une rencontre des salariés a été organisée en janvier dernier à Ivry. L'objectif était de réfléchir aux meilleures façons d'interagir et de travailler pour le bien commun. Ce travail de réflexion s'est poursuivi sous la coordination des salariés les plus expérimentés, à savoir Laetitia Bonne en Nouvelle-Aquitaine et Maxime Bousquet en Occitanie, ainsi que d'Emilie Mercier, conseillère territoriale. Ils ont produit une feuille de route autour notamment du partage des bonnes pratiques, de la lutte contre l'isolement et de la formation continue. Par ailleurs, un travail de clarification et de rationalisation est en cours concernant le projet de développement d'itinérances entre refuges sur la frontière avec l'Espagne et l'Andorre.

Annie Marimao rapporte que le président du comité de La Réunion a échangé avec les acteurs de l'Océan indien à l'occasion du salon du tourisme qui s'est tenu à Saint-Denis. Plusieurs projets de balisage et de formation sont en cours dans ces territoires. Les représentants de Mayotte ont demandé au comité à pouvoir emprunter un sentier balisé pour étudier les aménagements. Il faut en effet savoir que les sentiers de Mayotte, déjà mal entretenus, sont devenus impraticables depuis le cyclone Chido de janvier 2025. Les animateurs du comité tentent de les nettoyer, mais ils n'ont pas de moyens.

Gilles Vicrobeck fait savoir qu'une délégation comprenant 18 personnes de la Martinique et 5 de la Guadeloupe (Saint-Martin et Marie-Galante) est arrivée à Paris pour participer au championnat de France de longe-côte. Le Festival international de randonnée de Martinique tiendra par ailleurs sa huitième édition le 12 juin prochain. L'événement a obtenu du comité du tourisme une labellisation qui lui assure un financement sur cinq ans. Une demande sera faite l'an prochain pour l'Open de longe-côte.

Gilbert La Porte indique que la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) de La Réunion, qui ne fonctionnait pas depuis au moins une dizaine d'années, vient d'être reconstituée. Les projets du PDIPR vont ainsi pouvoir être relancés. Par parenthèse, la problématique des sentiers de Mayotte est du ressort d'une CDESI.

5. Formation

a. Projet d'institut de formation professionnelle : présentation du bénévole en charge du suivi de ce projet

Frédéric Montoya accueille Éric Levet-Labry, en charge du projet d'institut de formation professionnelle. L'objectif est de s'adresser à un public externe à la FFRandonnée et de se positionner sur le marché de la formation, faisant ainsi de l'expertise de la fédération une source de revenus.



Éric Levet-Labry est membre de la FFRandonnée depuis environ cinq ans. Il a passé un brevet fédéral et a suivi la formation de formateur. Sur le plan professionnel, il détient une formation de conseiller d'éducation physique et a été directeur de STAPS. Toute proposition faite au niveau du comité de pilotage de l'institut de formation sera soumise au CODIR. Le premier comité de pilotage opérationnel se tiendra en septembre. Éric Levet-Labry prévient qu'il attend un travail efficace. Si le comité de pilotage n'avance pas, il renoncera au projet. Il espère que le projet aboutira en juin 2026.

Frédéric Montoya le remercie pour son engagement.

Laure Koupaliantz demande si les membres associés du comité directeur feront partie à la démarche. Les PNR et les associations ont en effet des visions complémentaires à apporter.

Éric Levet-Labry explique que les premières réflexions portent sur la constitution administrative et juridique de l'institut.

Richard Carlon souligne que l'institut de formation doit également permettre à la FFRandonnée de renforcer ses coopérations. Des formateurs pourraient même venir en provenance de structures partenaires. Se posera aussi la question du pilotage de l'institut. Des propositions seront faites lors du CODIR du mois d'octobre. En tout état de cause, une distinction claire sera maintenue entre formation fédérale et formation professionnelle.

Applaudissements.

Josiane Barailler, qui préside la CNF, met en avant la complémentarité et l'ouverture sur l'extérieur que cet institut offrira.

b. Présentation des conclusions de l'atelier du 2 avril

Adrien Bachelier rappelle que l'atelier du 2 avril dernier avait pour thème « Faciliter l'accès à la formation ». Trois sujets ont été abordés autour des parcours de formation, de l'offre de formation et du suivi administratif. L'objectif était d'identifier des freins et de proposer des solutions pour les lever. Les propositions faites par les participants ont ensuite été revues avec les membres de la CNF.

Quatre axes ont été validés en CNF :

- une formation au service d'une animation de qualité, environnementale et éducative ;
- des animateurs tous qualifiés ;
- une augmentation du nombre d'animatrices diplômées ;
- la certification des sentiers.

L'atelier a par ailleurs conclu sur la nécessité de réaliser un gros travail sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour viser le « tous qualifiés ». Ont également été mises en avant les relations entre les départements et les régions, ainsi que la pertinence de réaliser un audit de la formation.



Jaqueline Winnepenninckx-Kieser souhaite savoir si les agents des collectivités publiques pourront être formés via l'institut de formation professionnelle.

Adrien Bachelier répond par l'affirmative. La volonté est de permettre aux comités de bénéficier du dispositif à titre réglementaire. Aujourd'hui, ces comités n'ont pas la possibilité de former des externes. La FFRandonnée se doit de leur proposer via une gestion administrative centralisée.

Jaqueline Winnepenninckx-Kieser demande si les clubs non affiliés pourront demander une formation au tarif professionnel.

Adrien Bachelier répond par l'affirmative.

Laure Koupaliantz signale que les agents territoriaux sont éligibles au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), qui dispense des formations à la sécurisation des sports de pleine nature (les formations sont prises en charge par l'employeur). Une certification de formateur sera par ailleurs nécessaire pour toucher les organismes externes à travers une prise en charge par les OPCO.

Gilbert La Porte rappelle que le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) finance les formations des personnes en situation de handicap.

En conclusion, **Frédéric Montoya** tient à souligner la qualité des travaux de la CNF. Le fait d'avoir convié les membres des CRF a été très bénéfique.

La séance est suspendue à 13 heures 26 et à 14 heures 31.

6. Pratiques adhésions

a. Nouveau système de gestion de la vie fédérale

Cécile Legrand rappelle que le nouveau système de gestion de la vie fédérale (SGVF) vise :

- l'amélioration de la sécurité des données ;
- la modernisation et la sécurisation des aspects techniques ;
- l'amélioration de l'utilisation par les acteurs ;
- l'authentification unique ;
- le recours à un système propriétaire ;
- un déploiement par lotissement ;
- le développement de nouvelles fonctionnalités.

Trois prestataires ont répondu à l'appel d'offres :

- Clarsi (partenaire historique de la FFRandonnée) ;
- KOUL (développeur de MyFFME) ;
- Webnet.



Deux candidats basent leur offre de développements spécifiques sur des socles techniques existants et éprouvés, Clarsi (socle FFRandonnée) et KOUL (socle MyFFME), alors que Webnet doit créer une nouvelle plateforme spécifique à la FFRandonnée.

Thierry Lesellier indique que les prestataires proposent deux types de contrat : le contrat forfaitaire (le prestataire établit un devis estimatif à partir du cahier des charges) ; le contrat en régie (le prestataire est rémunéré sur la base du temps passé au réel).

Olivier Mangin demande si un volume horaire est tout de même précisé dans les deux propositions forfaitaires.

Thierry Lesellier répond par l'affirmative, ajoutant que les trois prestataires présentent des volumes horaires comparables en jours-hommes.

Gilbert La Porte souhaite savoir si la possibilité d'utiliser les données pour communiquer avec les licenciés a été intégrée dans les fonctionnalités nouvelles. Par ailleurs, les coûts comprennent-ils les migrations de données ?

Thierry Lesellier confirme la prise en compte des migrations de données, mais cela ne concerne que KOUL et Webnet. Le cahier des charges fait mention d'un CRM à utilisation du siège, mais l'idée est bien de partager une visibilité commune avec les comités.

Gonzalo Gutierrez insiste sur la nécessité de ne pas se focaliser sur les tarifs, mais de tenir compte aussi du profil des sociétés qui ont répondu à l'appel d'offres. Clarsi est géré par un prestataire historique avec lequel la FFRandonnée n'a jamais rencontré de problème. Webnet détient une très riche expérience auprès des fédérations. Enfin, KOUL propose un partage avec la FFME.

Cécile Legrand précise que Clarsi n'a pas encore proposé de tarif pour la globalité du cahier des charges (certains modules ont été mis en option). Les tarifs présentés ne sont que des propositions appelées à être revues.

Thierry Lesellier indique que les 650 000 euros annoncés par Webnet ne sont pas excessifs au vu du coût du système actuel (550 000 euros, auxquels se sont ajoutés des coûts de développement annuels compris entre 20 et 50 000 euros). Clarsi peut proposer un tarif de 160 000 euros, car ce prestataire aura moins de développements à réaliser (en outre, cette estimation reste à affiner en fonction des options). Pour ce qui est de KOUL, le prix de 490 000 euros inclut 250 000 euros de licence d'utilisation du logiciel de la FFME en marque blanche.

Philippe Vallée s'enquiert de la durée d'amortissement de l'investissement.

Thierry Lesellier explique que la FFME a réussi à amortir son système sur 13 ans.

Philippe Vallée souhaite savoir si le nouvel outil nécessitera chaque année de nouveaux développements.

Thierry Lesellier laisse entendre que le coût des nouveaux développements sera mesuré.



Michel Simon s'interroge quant au bénéfice des améliorations apportées par Clarsi par rapport aux systèmes neufs qui seraient implémentés par KOUL et Webnet.

Cécile Legrand répond que les systèmes devraient être proches, dans la mesure où ces prestataires ont tous répondu au cahier des charges. Reprendre le socle de la FFME présente l'avantage de bénéficier de fonctionnalités supplémentaires.

Alexandre Durand ajoute la possibilité de mutualiser de futurs développements avec la FFME.

Thierry Lesellier fait également remarquer que les nouveaux développements demandés par la FFME pourraient être proposés à la FFRandonnée.

Patricia Alliot-Guichard souhaite savoir si les trois prestataires sont des entreprises françaises.

Thierry Lesellier répond par l'affirmative. Clarsi est dirigé par une seule personne qui s'adjoit les services d'un développeur et d'un ergonomiste. KOUL compte une vingtaine de collaborateurs et Webnet plus de 300.

Gonzalo Gutierrez souligne que, étant seul, le dirigeant de Clarsi est extrêmement réactif. Une société comme Webnet sera peut-être moins agile. Quoi qu'il en soit, les trois sont des entreprises fiables.

Cécile Legrand fait valoir qu'à la différence de KOUL, Clarsi ne connaît pas nécessairement le modèle associatif. Il ne peut donc être force de proposition. En revanche, le système de gestion qu'il a mis en place n'a jamais fait défaut. Webnet est quant à elle une entreprise très solide qui a parfaitement compris les besoins de la FFRandonnée.

Gonzalo Gutierrez signale que Webnet a apporté une réponse très qualitative à l'appel d'offres, alors qu'il n'a eu que 10 jours pour répondre.

Olivier Mangin demande s'il est envisageable, comme cela avait été évoqué un temps, de faire appel à KOUL pour bénéficier des acquis de la FFME, et de confier le suivi à Clarsi. Il souhaite par ailleurs savoir si les services et API sont comparables en matière de qualité, sachant que les clubs utiliseront l'outil.

Cécile Legrand répond que ces deux sujets seront abordés lors des auditions des prestataires prévues le 16 juin prochain. Ces auditions permettront de recalculer les enveloppes et de définir les propositions finales.

Marianne Clarté s'enquiert des améliorations concrètes que le nouveau SGVF apportera aux clubs et aux comités.

Cécile Legrand fait observer que la difficulté d'utilisation du système est souvent liée à une méconnaissance informatique. L'objectif du nouveau SGVF est d'automatiser un certain nombre de tâches et de renforcer la dématérialisation (par exemple pour l'affiliation des clubs). Quoi qu'il en soit, il faudra démontrer que les nouvelles fonctionnalités aideront les clubs dans leur gestion au quotidien.



Marianne Clarté demande comment l'immatriculation tourisme sera traitée.

Alexandre Durand rappelle que le projet a été lancé voilà près de deux ans. Un grand nombre d'ateliers ont été organisés depuis six mois. La manière dont le projet a été construit en est la traduction. Si la FFRandonnée est prête à investir plusieurs centaines de milliers d'euros, c'est bien pour faciliter la vie du réseau.

Cécile Legrand signale qu'il sera par exemple possible d'importer un fichier de licenciés.

Franck Charbonnier, qui a fait partie du groupe de travail, tient à souligner que les prix annoncés sont appelés à évoluer — si tel n'était pas le cas, un choix en faveur de Clarsi serait évident.

Michel Geiser appelle la FFRandonnée à faire son choix en fonction de ses possibilités financières et de la maîtrise des risques — la fédération ne peut se permettre le moindre bug.

Brigitte Scotton plaide pour que la liste des améliorations apportées soit présentée au sein des clubs et des comités, en sorte de justifier le coût du projet.

Francine Dieval demande s'il est prévu de revoir la base documentaire.

Thierry Lesellier précise que la base documentaire se trouve sur un système tiers. Il faudra se pencher sur l'articulation avec le nouveau SGVF. Au passage, le projet sera assorti d'une enveloppe de développement d'applicatifs tiers pour adapter les API.

Comme le prochain comité directeur ne se tiendra qu'en septembre, **Thierry Lesellier** sollicite l'accord du comité directeur pour que le bureau prévu le 26 juin prochain procède à la désignation du prestataire.

Frédéric Brouet relève dans la note qu'une réunion commune d'aide à la décision est prévue entre le 16, date des auditions des prestataires, et le 26 juin.

Thierry Lesellier indique qu'à l'occasion de cette réunion, le groupe de travail finalisera son positionnement, lequel sera soumis au bureau pour validation.

Le comité directeur accepte à la majorité (2 abstentions, 0 contre) de déléguer le vote pour le choix du prestataire au bureau du 26 juin prochain.

b. Evolution du règlement du PSD

Cécile Legrand précise que le premier jury s'est réuni pour discuter des évolutions à apporter au règlement. Il a finalement décidé de ne pas modifier le règlement pour les jurys 2 et 3. Apporter des modifications en cours d'année aurait en effet perturbé les clubs et les commissions. Une réunion est programmée le 13 octobre 2025 pour passer en revue des propositions d'évolution pour l'année 2026. Des consultations seront faites auprès des clubs et des comités. Une réunion devra se tenir en février 2026 pour accorder le PSD et le PSF. Le nouveau règlement sera présenté au comité directeur de mars 2026.



Le comité directeur décide à l'unanimité de n'apporter aucune modification au règlement du PSD pour les jurys 2 et 3.

Cécile Legrand énumère les propositions avancées par les membres du premier jury :

- mieux tenir compte de la solidarité territoriale et de la démographie ;
- intégrer l'ensemble des pratiques faisant partie de la délégation ;
- accentuer la notion d'inclusion ;
- mieux communiquer auprès des clubs ;
- accompagner le financement d'événements sportifs ;
- revoir les critères de financement ;
- intégrer la dimension environnementale ;
- réviser les enveloppes.

Eric Tétu insiste sur la solidarité territoriale, voire départementale.

Frédéric Montoya rappelle qu'aux débuts du PSD, le « S » signifiait quelque chose. La notion de péréquation entre comités était même évoquée, jusqu'aux comités départementaux. Certains comités sont en effet en souffrance, ne parvenant même pas à envoyer leurs membres aux AG ou aux formations. Les gros comités, qui emploient des salariés, sont plus à l'aise pour monter des dossiers en soutien des clubs.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser demande si les pourcentages réservés aux comités et aux clubs évolueront. En Haute-Garonne, ce sont toujours les mêmes clubs qui accaparent les demandes de PSD et de PSF.

Olivier Mangin appelle à donner une définition précise de la notion de solidarité. Il se demande également comment font les comités pour inciter les clubs à déposer des dossiers. Par ailleurs, il est important que la péréquation des enveloppes départementales et régionales se fasse en amont, en sorte de faciliter les décisions des jurys.

Claude Didier milite pour une grande campagne de sensibilisation afin que tous les clubs se sentent concernés. Il faut en outre que des personnes formées étudient les dossiers au niveau départemental afin qu'ils remontent au régional.

Cécile Legrand signale que les dossiers doivent être validés par le président de la commission Pratiques Adhésions départementale.

Richard Carlon fait observer que le budget du PSD repose sur les licences. Si la totalité de l'enveloppe n'est pas dépensée, le solde reste dans les caisses de la FFRandonnée. Ajouter un critère de solidarité dans la répartition soulève un certain nombre de questions politiques. Il évoque la possibilité de créer un PSD bis sous gestion directe de la commission Ecoute et Dialogue, qui gère les problématiques des comités. Un suivi longitudinal pourrait par ailleurs être mis en place pour éviter que le dispositif profite chaque année aux mêmes clubs. L'objectif en effet n'est pas de financer l'activité courante, mais des projets. Statistiquement, les clubs soutenus par le PSD affichent des taux d'augmentation du nombre de licenciés supérieurs aux autres clubs.



Florence Vougnon fait observer que le PSD ne prévoit aucun pourcentage réservé aux comités et aux clubs.

Cécile Legrand n'en disconvient pas, mais les enveloppes calculées par territoire prévoient un montant pour les clubs et 3 000 euros pour les comités.

Florence Vougnon souligne que le PSF peut être dissuasif au regard du formalisme qu'il exige. Le PSD, quant à lui, constitue un formidable outil de développement. Peu de fédérations proposent des outils de ce type.

Jackie Braye rapporte qu'en Nouvelle-Aquitaine, la présidente de la CRPA qu'elle est appelée tous les présidents de comités départementaux pour promouvoir le PSD auprès des clubs.

Gilles Jacquet fait remarquer que rien n'empêche un président de comité de ne pas signer les demandes récurrentes de PSD d'un même club. Une règle pourrait d'ailleurs consister à interdire de déposer une demande deux années de suite.

c. Modification du memento (mise à jour)

Frédéric Montoya rappelle que le memento est en quelque sorte la « Bible » de la FFRandomnée. Il recense les règles de fonctionnement en vigueur sur différentes pratiques. Des modifications y sont apportées au fil de l'eau pour tenir compte des remontées du terrain et lever toute mésinterprétation. Les représentants des territoires montagneux ont interpellé la fédération sur la pratique estivale en montagne lors de conditions exceptionnelles.

Richard Carlon signale que tout ce qui est écrit dans le memento (ou RTS, règles techniques de sécurité) s'impose à l'ensemble des pratiquants et à toute structure qui organise de la randonnée ou du long-côte. Ces règles sont exigées par les préfetures.

Marie Lamarque passe en revue les modifications de fond apportées au memento :

- Point 19 : *En dehors des pratiques du long-côte, d'activités sur prescription médicale, de randonnée pédestre et activités assimilées en moyenne montagne ainsi qu'en terrain enneigé sur des reliefs vallonnés excluant tout accident de terrain important, ainsi que dans les régions à climat tropical et équatorial en périodes de fortes précipitations fixées par l'autorité publique compétente, sur des terrains escarpés et détrempés, l'encadrement des pratiques dont la FFRandomnée est délégataire n'est pas réglementé.*
- Point 23 : *En cas de bulletin de vigilance orange dans un département portant sur l'un des six phénomènes dangereux (vents violents, pluies-inondations, orages, neige, verglas, grand-froid, vagues-submersion) la pratique du long-côte/marche aquatique est interdite, considérant les services départementaux de secours mobilisés par le phénomène météo annoncé.*
- Point 25 : *D'une bouée d'assistance au sauvetage d'une personne en danger dans le milieu aquatique.*



- Point 28 : *Les épreuves, courses ou compétitions comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance, et qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances, sont soumises à déclaration auprès de l'autorité administrative. Les manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance comptant plus de cent participants qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances, sont également soumises à déclaration auprès de l'autorité administrative.*

Frédéric Montoya rappelle que les déclarations de manifestation doivent se faire deux mois à l'avance en préfecture. Or il n'est pas possible de savoir alors s'il y aura plus ou moins de 100 participants. Le président de l'Audax se refuse à faire une déclaration pour moins de 100 participants, mais la formulation retenue protège les organisateurs.

Richard Carlon explique que le problème est qu'une activité de club qui n'est pas une manifestation en tant que telle relève du même droit. Le sujet devra être abordé à l'occasion d'une prochaine rencontre au ministère des Sports.

Marie Lamarque signale que la FFRandonnée a un devoir d'information vis-à-vis des structures affiliées.

Frédéric Brouet relève sur le site du département de la Marne que « *si le nombre de participants est inférieur à 100, vous n'avez pas de demande d'autorisation à déposer.* »

Marie Lamarque précise que le critère n'est pas celui-ci, mais celui des « *manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance* ». Or dans le cadre de l'Audax, les horaires sont fixés à l'avance, avec une moyenne imposée. En cas d'accident, l'organisateur peut avoir à en répondre devant un juge.

- Point 43 : *Pour les équipes, le temps de chronométrage est celui du « capitaine ». Le capitaine d'une équipe est celui qui doit passer le premier la ligne de départ. Il doit être le dernier à franchir la ligne d'arrivée.*
- Page 58 : *La marche d'endurance, en allure libre ou contrôlée, s'apparente à la randonnée pédestre sur de longues distances. Elle correspond à un défi personnel et à la réalisation d'une performance. Elle demande des capacités physiques et mentales renforcées pour parcourir de nombreux kilomètres. Elle s'effectue sur une distance supérieure à 20 km à une vitesse de plus de 4 km/h, avec différents formats (avec un départ et une arrivée distincte, en une ou plusieurs boucles). La marche d'endurance obéit aux mêmes règles que celles s'appliquant aux randonnées ouvertes à tous. Les brevets Audax® pédestres sont des épreuves pédestres de régularité homologuées se déroulant sur des distances de 25, 50, 75, 100, 125, 150 km, voire 200 km. Ils s'effectuent en groupe, sur route, chemin carrossable ou sentier, à une vitesse moyenne de 6 km/h. Les règles qui s'appliquent pour les brevets Audax® sont celles définies dans le règlement marche de l'Union des Audax Français.*



Frédéric Montoya s'étonne de la mention d'une distance minimum de 20 km.

Richard Carlon indique que les textes validés dans le cadre de la demande de délégation amèneront à modifier le texte pour apporter de la souplesse.

Marie Lamarque signale enfin que le tableau relatif aux conditions de licence a été modifié pour tenir compte de la suppression de la licence compétition.

Frédéric Brouet fait remarquer que la quatrième colonne peut être remplacée par la troisième, avec « *Compétitions ou rencontres sportives avec ou sans classement* » pour le type de manifestation et « *Licence FFRandonnée ou Pass Découverte + attestation sur l'honneur* » pour les conditions.

Marie Lamarque fait savoir qu'un arrêté publié ce jour même au Journal officiel impose aux clubs sportifs d'afficher un document au format A3 destiné à lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Le ministère a été sollicité pour savoir comment les exploitants dépourvus de locaux pouvaient se soumettre à cette obligation. Marie Lamarque a également demandé si le visuel prévu pouvait être adapté, car celui fourni ne représente que des jeunes, un public qui n'est pas celui de la FFRandonnée. Dans l'attente, elle propose d'intégrer une miniature de l'infographie au point 1.1.1 du memento relatif aux violences sexuelles et sexistes. Pour mémoire, le code du sport ne prévoit aucune sanction en cas de défaut d'affichage.

Anne-Marie Bermejo indique être dans l'obligation de suivre une formation sur les violences sexuelles et sexistes pour l'obtention d'un PST.

Olivier Mangin suggère que l'affichage soit réalisé par les mairies pour le compte des associations.

Marie Lamarque déclare qu'une solution sera trouvée (QR code, flyers de rentrée sportive, HelloAsso, etc.). Par ailleurs, un site Internet national recense toutes les formations sur les violences sexuelles et sexistes disponibles sur le territoire à destination des bénévoles.

Le comité directeur approuve à l'unanimité les modifications au memento proposées.

d. Modification du memento : randonnée en montagne

Brigitte Scotton indique que plusieurs formateurs montagne lui ont demandé d'apporter un certain nombre de modifications au memento. Ce travail a été mené avec Philippe Vallée, qui a été destinataire des mêmes demandes dans sa région. Précisément, une contradiction a été mise en évidence entre le guide des clubs, le site de la FFRandonnée et le memento.

Ainsi, le guide des clubs définit la randonnée en montagne comme suit :

« Pratique de la randonnée pédestre en terrain enneigé ou pas, y compris accidenté, sans limite d'altitude, en France comme à l'étranger. Franchissements de névés, de canyons secs, de zones rocheuses, avec l'usage de matériels emmenés par précaution (cordes, piolets, crampons) et



utilisation de techniques d'alpinisme (main courante, corps morts, baudriers de fortune, assurance) nécessaires à la sécurisation de certains passages sur de courtes distances. »

Pour le site de la FFRandonnée :

« Il arrive qu'un itinéraire de randonnée longe la partie supérieure d'une barre rocheuse ou chemine à mi-falaise sur une vire, ces sentiers à même la paroi. Le risque est évidemment de trébucher ou de glisser en dehors du sentier : une chute de quelques mètres peut être dramatique. Si des enfants participent à la sortie, emporter éventuellement un bout de corde de 8 mm, deux sangles et deux mousquetons pour pouvoir les assurer dans un passage délicat. »

Quant au memento :

« Activité pratiquée en milieu montagnard, hors zone de glacier, sans limitation d'altitude, sans limitation de durée, sur des itinéraires adaptés à un cheminement pédestre, balisé ou non, à l'exclusion de ceux nécessitant l'utilisation de techniques ou de matériel d'alpinisme. »

Après échange avec les formateurs, la formulation suivante est proposée :

« L'encadrant titulaire de la qualification "animateur montagne" organise et encadre des randonnées pédestres en environnement montagnard non enneigé pouvant se dérouler sur plusieurs jours consécutifs, sur des itinéraires, balisés ou non, à l'exclusion de ceux nécessitant l'utilisation prévisible de matériel ou de techniques de progression liées à l'alpinisme. »

Pour mémoire, un accident est survenu récemment en Haute-Savoie : deux trailers sont morts à la Tournette (2 350 mètres). Un arrêté a été pris et la Tournette n'est désormais ouverte qu'aux professionnels et aux randonneurs expérimentés et équipés.

Il est par ailleurs proposé d'ajouter la mention suivante :

« L'encadrant titulaire de la qualification "montagne" organise et encadre des randonnées pédestres en environnement montagnard, enneigé ou non, sur des itinéraires pouvant nécessiter l'utilisation ponctuelle de matériel ou de techniques de progression liées à l'alpinisme. »

Josiane Barailler comprend donc que l'animateur montagne de demain aura le choix entre un premier niveau et un second niveau. Auparavant, il existait un animateur de montagne, qui pouvait prendre du matériel en cas de besoin.

Frédéric Montoya fait remarquer qu'en cas d'accident, les PGHM demandent désormais systématiquement aux encadrants de montrer le matériel dont ils disposaient.

Gilbert La Porte demande pourquoi c'est l'animateur ayant la qualification montagne qui est ciblé. Si la sécurité prime, il serait plus judicieux de mentionner l'animateur qualifié en milieu montagnard.

Frédéric Montoya s'est posé la même question.



Richard Carlon ne pense pas qu'un groupe encadré puisse prendre plus de risques qu'un groupe non encadré. Le groupe encadré fait justement porter le risque sur la structure (fédération, club, etc.). Un individu licencié dans un club, mais qui pratique à titre personnel, n'engage que sa seule responsabilité. Son périmètre d'activité est donc très large, puisqu'il est de toute façon couvert par l'assurance de la FFRandomnée. Par ailleurs, l'objectif est bien de proposer un module « expert », notamment aux personnes qui font des courses d'altitude en montagne.

Frédéric Montoya propose de modifier le memento pour l'été, et de tenir compte des remarques de Gilbert et de Richard dans une deuxième phase.

Le comité directeur approuve à l'unanimité les modifications présentées.

La séance est suspendue à 16 heures 58 et reprend à 17 heures 15.

7. Rencontres sportives

a. Règles en matière de suivi de la santé des compétiteurs

Frédéric Brouet rappelle que l'assemblée générale a accepté la suppression de la licence compétition. L'idée qui prévaut à la modification proposée est que tout pratiquant peut participer à des compétitions. Il tient à remercier Catherine Kabani pour le travail effectué sur le certificat d'absence de contre-indication (CACI), sachant que la commission médicale était partagée. Il attire par ailleurs l'attention sur la nécessité d'une communication claire en vue de la saison sportive à venir — certaines personnes pensent encore que le certificat médical est systématiquement obligatoire.

En pratique :

- licencié majeur (première demande) : certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive ;
- licencié majeur (renouvellement) : attestation sur l'honneur d'avoir lu et compris les conseils de santé et prendre, ou avoir pris les dispositions nécessaires pour participer aux activités de la FFRandomnée sans risque pour sa santé ;

Pour les participations aux épreuves, courses ou compétitions comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance :

- licencié : aucun document à présenter ;
- non-licencié majeur : attestation sur l'honneur d'avoir lu et compris les conseils de santé et prendre, ou avoir pris les dispositions nécessaires pour participer aux activités de la FFRandomnée sans risque pour sa santé.



Sur le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive, le médecin doit rayer la mention inutile :

- la pratique des activités de marche ou de randonnée ;
- la pratique des activités de marche ou de randonnée EN COMPETITION.

Il convient donc d'expliciter la pratique des activités de marche ou de randonnée en compétition, voire de supprimer la mention inutile.

Catherine Kabani suggère plutôt de prévoir deux cases « loisirs » et « compétition » sur le certificat lors de la prise de licence.

Frédéric Brouet propose d'ajouter la formule suivante : « Vu l'éventualité pour tout licencié de pratiquer une compétition au cours de cette année ou des suivantes, il est vivement conseillé de cocher cette possibilité si l'examen ne révèle pas de contre-indication notable à celle-ci ».

Frédéric Montoya laisse entendre que cette formulation est trop complexe.

Richard Carlon souligne que la problématique achoppe sur la définition de « compétition ». A titre d'exemple, un Rando Challenge découverte ou un Audax sont des compétitions au sens du code du sport. Il prône une solution facilitant le passage de l'activité de loisirs à l'activité de compétition, car certains pratiquants font les deux.

Catherine Kabani signale que toutes les fédérations n'ont pas supprimé le certificat médical. Le problème est que les membres de la FFRandonnée ne connaissent pas le règlement. Les animateurs eux-mêmes et les présidents de comités ont peur de ne plus pouvoir demander de certificat. Il ne faut pas oublier que la moyenne d'âge est élevée au sein de la fédération et que les pathologies augmentent avec l'âge. Catherine Kabani suggère de demander une attestation à la première participation à une compétition.

Olivier Mangin est d'avis de prévoir un certificat médical « avec compétition » ou « sans compétition », à l'image de ce qu'il a connu dans sa pratique de la compétition.

Frédéric Brouet présente ensuite l'attestation sur l'honneur, document qui vise à responsabiliser le pratiquant.

Catherine Kabani distingue l'absence de contre-indication, qui relève du médecin, de l'aptitude à proprement parler, qui relève des animateurs.

Jaqueline Winnepenninckx-Kieser rapporte le cas d'une pratiquante qui a continué une randonnée alors qu'elle avait très mal au pied. En réalité, elle s'était cassé le pied. Quelques jours après, elle s'est cassé le bras. Cette femme avait la maladie des os fragiles, qu'elle n'avait pas déclarée à son médecin. Le fils a porté plainte contre l'animateur.

Catherine Kabani explique que le certificat médical sert justement à parer ce type de situation.



Gilbert La Porte signale que certaines personnes reprennent une licence après plusieurs années d'absence. Au bout de combien d'années d'interruption la FFRandonnée réclame-t-elle un nouveau certificat ?

Frédéric Brouet répond qu'un nouveau certificat doit être demandé après deux ans d'arrêt.

Richard Carlon fait observer qu'un club a tout à fait la possibilité d'exiger un certificat médical, même si celui-ci n'est pas obligatoire.

Claudine Allu demande si, en pareil cas, le pratiquant peut refuser de produire un certificat.

Richard Carlon répond par l'affirmative. Ce pratiquant ne pourra toutefois pas participer aux sorties du club.

Frédéric Brouet propose de passer au vote, sous réserve de revoir ultérieurement la présentation du certificat médical.

Sous cette réserve, le comité directeur approuve à la majorité (1 abstention, 0 contre) la modification proposée concernant le suivi de la santé des compétiteurs.

8. Mobilités actives et marche en ville

a. Point d'étape des Rencontres de la marche en ville à Rennes

Iris Heran-Gobert rappelle que les Rencontres de la marche en ville sont organisées en partenariat avec le collectif Place aux piétons. Les deux premières éditions se sont tenues à Marseille et à Reims. Organisée à Rennes, la troisième édition se déroulera les 25 et 26 septembre 2025 à la Chambre des métiers et de l'artisanat. Entre 100 et 150 participants sont attendus. Deux marches exploratoires sont prévues le premier jour, suivies d'une restitution. La seconde journée sera consacrée à deux plénières et à trois ateliers.

Les thèmes des deux plénières sont :

- Comment (re)conquérir l'espace public au profit des piétons dans les petites villes, les villages et les espaces périurbains ?
- Pour des villes et villages à hauteur d'enfant.

Les ateliers ont pour thèmes :

- Comment encourager la marche chez les usagers les plus fragiles et les plus sensibles ?
- Quelles retombées territoriales et économiques pour la marche ?
- Comment susciter l'engagement citoyen et l'émergence de collectifs piétons à l'échelle locale ?

L'événement sera subventionné à hauteur de 15 000 euros par l'ADEME et d'un montant identique par la DGITM. La ville et la métropole de Rennes verseront également une



subvention de 15 000 euros. S'ajoutent 8 000 euros de financement privé de la part de Keolis. Une contribution sera par ailleurs demandée aux participants pour les frais de restauration. Le budget prévisionnel prévoit 38 000 euros de charges et 54 000 euros de produits.

Valérie Lecurieux invite les élus intéressés par la manifestation à se faire connaître au plus vite afin de faciliter la logistique de l'opération.

Frédéric Montoya s'interroge quant à l'articulation avec les prochaines élections municipales. Il pose également la question des relations avec les partenaires.

Séverine Ikkawi explique que la problématique des élections municipales a bien été identifiée. La rédaction d'un plaidoyer figure parmi les travaux programmés cet été.

Valérie Lecurieux fait savoir qu'un comité stratégique est prévu avec le collectif, sachant qu'une alternante sera recrutée en vue du prochain départ d'Iris Heran-Gobert. Le positionnement de la FFRandonnée sera revu à cette occasion. A ce jour, la coordination est intégralement assurée par la fédération.

Gilbert La Porte demande si un plan médias a été élaboré.

Valérie Lecurieux répond qu'il revient aux quatre structures qui composent le collectif de s'emparer d'un plan de communication.

Alexandre Durand fait remarquer que la FFRandonnée draine 100 % des recettes au sein du collectif. Or un plan médias nécessite un budget conséquent.

Séverine Ikkawi précise que le sondage de 2021 qui avait mis en évidence que la France comptait 27 millions de randonneurs a été renouvelé. Les résultats alimenteront une action de communication spécifique. La FFRandonnée ne dispose pas de budget pour réaliser un plan médias comprenant des achats d'espaces, mais un dossier de presse et un communiqué de presse seront élaborés, comme pour les éditions précédentes.

Iris Heran-Gobert ajoute que la FFRandonnée s'appuiera aussi sur le partenariat noué avec idealCO, réseau de collectivités. A Reims, les retombées locales presse ont été très intéressantes.

b. Info jeunes

Frédéric Brouet rappelle que la FFRandonnée a édité en 2007 un document intitulé « *Randonnée pédestre à l'école* ». Ce document permettait de pratiquer la randonnée avec des élèves en suivant des niveaux. La commission Pratiques Adhésions a quant à elle publié en décembre dernier un document titré « *Accompagnement pour le développement des marches et de la randonnée vers le public jeune* ». Il est composé de plusieurs fiches sur lesquelles sont recensées des actions menées à bien par des comités — tout le monde connaît ainsi la fiche « *Un chemin, une école* ». Ce document est par nature évolutif. Le comité du 93 a ainsi conçu un cahier de randonnée pour emmener les élèves en sortie scolaire, outil qu'ont repris le comité de Haute-Savoie et celui des Bouches-du-Rhône. En somme, deux produits



sont à disposition : un plutôt destiné aux enseignants et un autre aux clubs et comités. L'objectif est d'investir le secteur des jeunes et de tisser des liens avec d'autres fédérations sportives, au premier rang desquelles l'USEP et l'UNSS. A terme, l'idée serait même de travailler sur un « Savoir marcher », à l'image du « Savoir rouler » et du « Savoir nager », dispositifs qui existent déjà.

Séverine Ikkawi signale que dans le cadre de l'appel à projets Impact 2024, la FFRandonnée a également présenté un projet sur le volet jeunes en partenariat avec l'UCPA et la ville de Montigny-le-Bretonneux.

Gilles Vicrobeck confie que son comité a passé une convention avec l'USEP. Près de 45 sorties sont organisées chaque année.

La séance est suspendue le 4 juin 2025 à 18 heures 22. Elle reprend le lendemain à 9 heures 01.

9. Editions

a. Programme et projets Editions & BD Rando 2025-2026-2027

Isabelle Lethiec indique que l'équipe de Développement des productions éditoriales de la FFRandonnée est composée de 10 salariés. Deux axes sont en synergies permanentes : l'édition (chargés d'édition, cartographes, fabricant, bénévoles) ; les applications BD Rando® (WebSIG et Publiweb). L'équipe travaille en collaboration régulière avec le service Aménagement et Protection des Sentiers et Itinéraires, le service Diffusion et Développement commercial et le service Développement du Réseau et Vie associative.

Frédéric Montoya précise que l'application WebSIG constitue le « coffre-fort » de la FFRandonnée, puisqu'elle comprend toutes les données GPX et points d'intérêt. Publiweb, quant à lui, est un outil d'édition qui recherche des informations dans WebSIG.

Isabelle Lethiec explique que pour la réalisation d'un topoguide ou d'une topocarte, toutes les données doivent être versées dans BD Rando®, qui alimente ensuite MonGR® et MaRando®, ainsi que, contre rétribution, l'IGN, Michelin ou encore Garmin.

Olivier Mangin demande si les comités peuvent rentrer les données directement dans BD Rando® ou s'ils doivent passer par l'équipe des productions éditoriales du siège.

Isabelle Lethiec répond que les comités *doivent* rentrer les données directement dans BD Rando®. Pour les données fédérales, une validation du siège est nécessaire.

En ce qui concerne la campagne 2025, 50 références sont prévues à ce jour, dont 10 topocartes et 40 topoguides (20 GR et 20 PR).

Brigitte Scotton souhaite savoir s'il est envisageable de concevoir des topocartes composées essentiellement de boucles à la journée.



Isabelle Lethiec rappelle que l'itinérance représente le cœur de savoir-faire de la FFRandonnée. Pour autant, rien n'empêche un jour d'élaborer un produit spécifique ne comprenant que des boucles à la journée. Pour l'heure, les topocartes comprennent de l'itinérance, avec ou sans boucles à la journée.

Brigitte Scotton fait valoir que des topocartes composées principalement de boucles à la journée pourraient pallier la désaffection pour les topoguides PR.

Isabelle Lethiec explique que cela ne répondrait qu'à une demande localisée.

Frédéric Montoya souligne que le coût de production d'une topocarte est largement inférieur à celui d'un topoguide.

Isabelle Lethiec acquiesce : une topocarte coûte environ 12 000 euros.

Frédéric Montoya signale que le pas-à-pas des topoguides intéresse de moins en moins d'utilisateurs.

Isabelle Lethiec ajoute que la topocarte comprend des informations précises sur l'étape.

Olivier Mangin demande comment le choix des 50 références a été opéré.

Isabelle Lethiec indique que le choix dépend des ventes et des subventions, les deux pouvant se compenser. Si un topo ne se vend pas, il doit être subventionné à 100 %. Parallèlement, le comité doit être prêt et volontaire. Par ailleurs, les ouvrages sont élaborés en fonction des cahiers. Si un cahier doit être ajouté pour inclure une publicité, cela coûtera plus cher que la publicité elle-même. A ce jour, 70 % des topoguides et 90 % des topocartes de la campagne 2025 sont imprimés et livrés.

Jaqueline Winnepenninckx-Kieser rappelle que le prix des topoguides a sensiblement augmenté l'année dernière.

Isabelle Lethiec déclare que cette augmentation n'a pas eu d'impact sur les ventes.

Frédéric Montoya rappelle que 50 centimes sont désormais reversés à Esprit Rando.

Isabelle Lethiec indique que 70 références sont prévues pour 2026 (une quinzaine de topocartes et 53 topoguides). Entre les ventes, les subventions et les topos non finalisés, le nombre de titres effectivement publiés sera toutefois moindre. Sur le plan RH, une salariée n'a pas souhaité suivre la FFRandonnée à l'occasion du déménagement. Cette salariée à temps plein n'a pas été remplacée. Parallèlement, une autre personne est passée à mi-temps. L'équipe a donc recours aux services d'un free-lance (Nicolas Vincent), mais celui-ci se consacre uniquement aux topoguides. Enfin, un poste à mi-temps est dédié à BD Rando®.

Les projets éditoriaux pour la période 2026-2028 sont les suivants :

- redynamiser l'offre PR, pivot de la coopération entre comités et collectivités ;
- réfléchir à une collection d'itinérance dédiée aux week-ends et à la micro-aventure ;
- déployer l'offre topocartes ;



- solidifier les partenariats ;
- créer des comptes d'exploitation spécifiques ;
- élaborer un support spécial pour les 80 ans de la FFRandonnée.

En ce qui concerne les projets BD Rando®, citons en particulier les travaux préparatoires à l'obsolescence logicielle et la collecte numérique des itinéraires via smartphone pour WebSIG, ainsi que la refonte de l'ergonomie (qui sera livrée cet été) et la remédiation de l'obsolescence de PHP pour Publiweb. Pour rappel, BD Rando® à environ 12 ans. L'ensemble des comités ont fini par s'approprier l'outil, mais cela a été plus long que prévu. MaRando® a donné le coup de pouce final.

Frédéric Montoya souligne que rien ne serait possible sans les 9 500 personnes qui collectent des données sur le terrain. La FFRandonnée doit être fière de sa production éditoriale : elle est la première maison d'édition de guides touristiques. Certaines collections ont néanmoins besoin d'être renouvelées.

Isabelle Lethiec fait remarquer que tous les éditeurs de guides en France sont dans la même situation.

Frédéric Montoya ajoute que l'édition représente 25 % du chiffre d'affaires de la FFRandonnée.

Florence Vougnon rapporte que plusieurs présidents de comités s'interrogent quant aux différences entre une topocarte et un topoguide en matière de budget et de charge de travail. Existe-t-il un document comparatif des deux produits ?

Isabelle Lethiec dispose d'un feuillet qui récapitule les attendus pour une topocarte. Au passage, chaque membre de la commission Edition a pour mission de promouvoir ce nouveau produit dans son environnement.

Frédéric Montoya invite Josiane Barailler et Catherine Kabani à refaire un point sur la formation santé pour lever certaines incompréhensions que le sujet a suscitées la veille.

Josiane Barailler rappelle que la formation est appelée à évoluer au 1^{er} janvier 2026 pour intégrer Prescri'MarcheS (le sport sur ordonnance). Pour ce faire, la formation Pratique Santé doit devenir certifiante — une évaluation sera donc effectuée à la fin de la formation. Se pose donc la question de savoir si la certification sera obligatoire si la personne concernée ne souhaite pas passer à Prescri'MarcheS.

Catherine Kabani répond que la certification est obligatoire. Le sujet est distinct de Prescri'MarcheS, qui ne devrait concerner qu'une douzaine de stagiaires par an.

Frédéric Montoya prend le cas d'un club qui souhaite obtenir le label Rando Santé. Les animateurs doivent-ils suivre cette formation qualifiante ?



Richard Carlon pointe une confusion entre le module Prescri'MarcheS, qui est le second niveau de formation santé, avec le premier niveau d'animateur santé. Le label est rattaché à ce premier niveau, lequel est accessible par le CARP ou le BF. Le Prescri'MarcheS ouvre à l'encadrement de publics plus fragiles.

Frédéric Montoya souligne qu'il faudra tout de même bien expliquer que, pour l'obtention du label, la formation des nouveaux devra être suivie d'une évaluation.

Patricia Alliot-Guichard demande si une personne désireuse de suivre simplement la formation d'animateur santé de base devra passer la certification.

Frédéric Montoya répond par l'affirmative.

Catherine Kabani complète : la formation santé devient certifiante.

Josiane Barailler résume : pour l'heure, la formation santé se tient sur deux jours après un BF ou un CARP et elle ne donne pas lieu à une évaluation ; au 1^{er} janvier 2026, elle sera suivie d'une évaluation certifiante.

Francine Dieval s'interroge quant au devenir des animateurs qui ont suivi la formation santé les années précédentes.

Catherine Kabani indique que le sujet est en réflexion.

Richard Carlon réaffirme que seule la certification Prescri'MarcheS est obligatoire dans les dispositifs contrôlés par les services publics. N'étant pas au clair avec la proposition de changement qui a été faite, il plaide pour une meilleure coordination entre le groupe de travail et la CNF. Comme l'évaluation constitue toujours un plus, il ne faut pas s'en priver. Cependant, elle ne doit pas prendre le pas sur la formation elle-même, dérive que l'on observe de plus en plus.

Catherine Kabani précise que l'évaluation dure désormais 1 heure 30, 30 minutes ayant été retirées à la formation.

Marianne Clarté rappelle que le BF donne déjà lieu à une formation.

Catherine Kabani souligne que la décision d'ajouter la certification a été prise à l'issue de très nombreuses réunions du groupe de travail.

Philippe Vallée fait remarquer qu'il est difficile de convaincre un animateur chevronné d'aller suivre une formation. Le fait qu'il ait accompagné des groupes depuis de nombreuses années valide sa compétence.

Richard Carlon ne comprend pas les réticences exprimées par certains élus concernant l'évaluation, arguant qu'elle n'alourdit pas le processus. Toute formation professionnelle est en effet sanctionnée par une évaluation.

Frédéric Montoya explique que la peur d'être jugé ou de se tromper est humaine.



Richard Carlon objecte que le taux de réussite aux évaluations culmine à 96 %.

Catherine Kabani a expérimenté la certification sur trois formations l'année dernière : elle n'a essuyé aucun refus. Par ailleurs, la certification est un gage de qualité vis-à-vis de l'extérieur.

Marianne Clarté plaide pour un renforcement de la formation des formateurs, en sorte qu'ils accompagnent les stagiaires jusqu'à la certification.

Christophe Billard souligne que la certification constitue un élément de preuve. A cet égard, l'expérience vaut démonstration de compétence.

Frédéric Montoya résume : à compter du 1^{er} janvier prochain, la formation santé, après le CARP et le BF nécessiteront une évaluation pour être validés.

10. Sentiers et itinéraires

a. Présentation de la nouvelle CNSI : composition, organisation, actions

Valérie Lecurieux rappelle que la nouvelle CNSI est présidée par Christophe Billard. Son vice-président, Richard Lallemand, est également pilote du groupe homologation et labellisation (GHL). Sa première réunion s'est tenue le 4 avril dernier. Après avoir passé en revue les missions de la commission, elle fait part des ajouts qui seront proposés à l'occasion de la prochaine révision du règlement intérieur :

- contribuer à la montée en compétence des CSI aux côtés du service formation ;
- participer à l'élaboration d'un plan de communication interne/externe pour valoriser les baliseurs en collaboration avec le service communication ;
- associer plus étroitement l'équipe de production éditoriale aux missions itinéraires.

Katia Cizo souligne que la montée en compétence n'a pas sa place dans un règlement intérieur.

Valérie Lecurieux précise que ces propositions sont issues d'un premier échange. Elles seront bien entendu ajustées.

Christophe Billard fait remarquer que le terme de « compétence » n'est pas banni des textes qui traitent de la qualité.

Valérie Lecurieux indique ensuite que la CNSI adoptera désormais un mode de fonctionnement collégial — les orientations ne viendront plus des seuls membres issus du siège. Plusieurs groupes de travail ont par ailleurs été constitués. Compte tenu des contraintes budgétaires, la CNSI ne peut se réunir qu'une fois par an en présentiel. La mise en place des groupes de travail permettra toutefois de raccourcir le temps des réunions en visio. Parmi les thématiques des groupes de travail, citons les compétences des CDSI ou encore la constitution d'une brigade volante de baliseurs. Les actions à mettre en œuvre feront l'objet d'une priorisation, l'idée étant de s'inscrire sur quatre exercices budgétaires.



Frédéric Montoya rappelle qu'un séminaire des comités régionaux s'est tenu récemment. A ce titre, il se félicite de voir figurer l'animation des schémas de cohérence des itinéraires fédéraux parmi les missions de la CNSI. A propos du balisage, il signale qu'un influenceur a réalisé sur le sujet une vidéo qui a été vue 720 000 fois — le grand public est toujours étonné d'apprendre que les balisages sont réalisés par la FFRandonnée. Comme indiqué dans le support de présentation, l'intégration de la mise en tourisme dans tous les dossiers « itinéraires » est primordiale. Frédéric Montoya suggère ensuite que la CNSI soit ouverte à des comités qui souhaiteraient y participer en tant qu'observateurs. S'agissant des brigades de volontaires baliseurs, il signale que le dispositif existe déjà dans certains départements. Enfin, il plaide pour un bilan de la redynamisation des GR.

Valérie Lecurieux est favorable à un tel bilan, sachant que le suivi a souffert de problématiques RH ces dernières années.

Patricia Alliot-Guichard fait état d'actes de vandalisme commis sur des balisages dans sa région. Elle milite donc pour un rappel dans la communication du respect dû au travail effectué par les baliseurs.

Valérie Lecurieux signale que les actes de vandalisme sont parfois commis par des personnes qui contestent le balisage officiel.

Richard Carlon rapporte qu'une formation innovante nommée « animateur sentiers » a été expérimentée par la FFRandonnée en Côte d'Ivoire. Cette formation mêle à la fois des compétences en matière de balisage et en matière d'animation. Un bilan de cette formation sera présenté.

Gilbert La Porte demande où en est le projet d'inscription à l'Unesco.

Frédéric Brouet explique que la demande a été réorientée sur le patrimoine culturel immatériel, c'est-à-dire sur la pratique de la randonnée, et pas sur les itinéraires. Un groupe de scientifiques a commencé à être constitué pour valoriser le dossier de la FFRandonnée. Pour mémoire, l'alpinisme figure au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

Frédéric Montoya ajoute que la FFRandonnée vise une inscription à la session d'octobre 2026, sachant que les 80 ans de la fédération seront célébrés en 2027.

Philippe Vallée rapporte que, dans le département du 64, plusieurs bénévoles baliseurs ayant pratiqué leur activité de nombreuses années déplorent une absence totale de reconnaissance.

Frédéric Montoya souligne que la reconnaissance doit être partagée par tous les membres de la FFRandonnée. Sans bénévoles baliseurs, il n'y aurait pas d'itinéraires, donc pas de production éditoriale et pas de ventes.

Philippe Vallée laisse entendre qu'un simple courrier de remerciement de la FFRandonnée constituerait déjà une avancée.

Christophe Billard signale que certains tronçons des chemins de Compostelle sont classés au patrimoine de l'Unesco.



Valérie Lecurieux précise que l'Agence française des chemins de Compostelle missionnée par l'Etat est aux prises avec de grandes difficultés pour maintenir le classement — par définition, les itinéraires sont mouvants.

Frédéric Montoya appelle à renforcer la présence des comités de la FFRandonnée dans les comités d'itinéraires.

La séance est suspendue de 10 heures 42 à 11 heures 04.

11. Longe-côte

Frédéric Brouet signale en préambule que Sète accueille à partir de ce 6 juin le 10^e Championnat de France de longe-côte. L'événement se tiendra en présence de Thomas Wallyn, le créateur de la discipline. Conformément à la tradition, le nom de la commune organisatrice de l'année suivante sera dévoilé à l'issue des épreuves. La FFRandonnée doit donc se prononcer ce jour. Deux communes ont soumis des dossiers fort complets à la fédération : La Baule (Loire-Atlantique) et Saint-Pardoux (Haute-Vienne). Une grille d'évaluation a été établie par Patrick Pouget.

La grille est projetée sur écran.

Les deux candidats remplissent tous les critères requis. Après échange avec Jackie Braye, la stratégie arrêtée consisterait à suivre les façades maritimes en désignant La Baule pour 2026 et Saint-Pardoux pour 2027. Entre Méditerranée, façade atlantique, façade nord et eaux intérieures, le Championnat de France de longe-côte offrirait un panel complet en permettant d'alterner les façades. Il faut par ailleurs savoir que la candidature de La Baule a été écartée pour l'organisation du congrès 2026 de la FFRandonnée. Opposer un nouveau refus reviendrait à se priver d'une belle participation financière.

Frédéric Montoya remercie Jackie Braye pour sa compréhension politique de la candidature de La Baule. Il suggère, à l'occasion des 80 ans des GR, de faire un focus sur les possibilités de longe-côte en eaux intérieures.

Eric Tétu souligne que l'alternance entre les façades permet de réduire les déplacements des clubs.

Frédéric Montoya abonde en ce sens, ajoutant que les déplacements représentent en milieu sportif 80 % des sources de décarbonation.

Le comité directeur approuve à l'unanimité le choix de La Baule pour le Championnat de France 2026 de longe-côte.



12. Direction technique nationale

a. Projet de carte de progression : état des travaux

Richard Carlon rappelle que ce projet est né à l'occasion d'une réunion de travail consacrée à la Marche en Ville. Il est en effet apparu que la FFRandomnée ne disposait pas d'outils pédagogiques pour accompagner le « savoir marcher ». La démarche n'ayant plus été dans l'air du temps à un moment, elle a été stoppée. Le contexte politique est à nouveau devenu favorable.

Les objectifs politiques sont les suivants :

- développer le « savoir marcher »
- confier de nouvelles missions aux clubs dans le cadre de la pyramide inversée ;
- renforcer le rôle éducatif des animateurs ;
- renforcer le rôle de la FFRandomnée en matière d'écoresponsabilité ;
- faciliter l'accès à la formation ;
- favoriser la compétence des adhérents à travers la VAE.

S'ajoutent des objectifs opérationnels :

- faire du « savoir marcher » un savoir à apprendre ;
- fidéliser les adhérents occasionnels ;
- attirer les randonneurs hors club ;
- installer un continuum de formation pratiquant-encadrant ;
- créer un outil pédagogique de l'animateur ;
- créer un outil de communication autour de l'écoresponsabilité.

La formation des adhérents à l'« encadrement de fait » a été définie comme premier préalable à une « fédération éducative ». Pour rappel, est encadrant de fait toute personne qui est à l'origine d'un projet de pratique, qui prend en main l'organisation et la gestion (conduite) d'un groupe et ce, sans nécessairement agir en vertu d'un mandat ou d'une délégation donnée par les dirigeants d'une structure associative, ou en dehors de tout cadre associatif.

Richard Carlon invite les membres du comité directeur à se prononcer sur ce point.

Philippe Vallée se demande si le public adhérera à la démarche du « savoir marcher ».

Marianne Clarté fait savoir que, dans le cadre d'une expérimentation menée auprès d'écoles dans les Bouches-du-Rhône, les parents et les enseignants sont très réceptifs à l'idée que les enfants ont besoin d'apprendre à marcher.

Richard Carlon souligne que le « savoir marcher » fait de toute façon partie de la commande politique. Tout l'enjeu désormais est de le promouvoir.



Gilbert La Porte est favorable à une responsabilisation des encadrants de fait, en particulier dans la phase de préparation. Les savoir-faire de la FFRandonnée doivent irriguer la société — chacun a déjà pu voir des personnes marcher à tort et à travers.

Richard Carlon explique ensuite qu'un deuxième préalable s'inscrit autour de la pratique en solitaire. Si cette pratique est reconnue, se pose la question de savoir comment la FFRandonnée doit l'accompagner. Compte tenu de leur dangerosité, elles nécessitent des prérequis techniques importants. L'idée serait donc de former à l'autonomie du randonneur.

Annie Marimao fait observer qu'en formation, les pratiquants s'entendent expliquer sans cesse qu'il ne faut jamais faire une activité seul.

Hervé David considère pour sa part que les pratiquants doivent pouvoir marcher seuls s'ils le souhaitent. Simplement, cela implique de respecter certaines règles.

Frédéric Montoya estime que la pratique en solitaire ne se fait pas au détriment des clubs. Il ne faut pas oublier que la FFRandonnée cherche à atteindre les 500 000 membres. Il cite l'exemple de Randonner Malin, qui fonctionne très bien. Certaines personnes souhaitent marcher en dehors de toute structure, et il convient de répondre à leur demande.

Catherine Kabani signale qu'un cahier dédié au long-côte vient de paraître. Il s'adresse aux personnes désireuses de pratiquer cette activité seules.

Christophe Billard explique qu'il ne faut pas qualifier la marche solitaire négativement. Cette activité a toujours été essentielle dans l'histoire de l'humanité.

Brigitte Scotton rapporte que, dans son club, des pratiquants qui auparavant marchaient seuls préfèrent désormais le faire en étant accompagnés.

Michel Simon fait remarquer que toute fédération sportive se doit d'enseigner les savoirs élémentaires à la pratique de son activité.

Frédéric Brouet suggère de reformuler le préalable comme suit : « Être capable de pratiquer *parfois* seul dans un environnement connu dans le respect des règles techniques de ma pratique ».

Marianne Clarté souligne que nombre de pratiquants ont commencé par marcher seuls pendant des années. D'une manière générale, la FFRandonnée est l'ambassadrice de l'ensemble des marcheurs et des randonneurs. Les discussions autour de la Marche en Ville ont mis en évidence la nécessité d'un apprentissage à part entière. Au passage, la formation grand public « Réussir sa rando » pourrait être développée.

Richard Carlon indique ensuite que la carte de progression s'articule autour de trois éléments structurants :

- la maîtrise technique ;
- la sécurité ;
- l'écoresponsabilité.



L'approche retenue est une approche par spécialité :

- randonnée ;
- montagne ;
- longe-côte ;
- marche nordique ;
- raquettes ;
- marche en ville ;
- jeunes.

Six niveaux sont proposés (quatre niveaux techniques et deux niveaux d'encadrement) :

- curieux ;
- engagé ;
- passionné ;
- meneur (encadrant) ;
- baroudeur ;
- animateur (encadrant)

A été émise l'hypothèse que le niveau de meneur était équivalent à celui du CARP. Ainsi, toutes les spécialités seraient dotées d'un premier niveau d'encadrement équivalent du CARP, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Frédéric Montoya pointe une possible contradiction avec la volonté d'élever le niveau des animateurs de marche nordique en les orientant vers le BF.

Richard Carlon explique que le premier niveau d'encadrement existe de fait dans les clubs, y compris pour la marche nordique. Concrètement, des personnes aident les BF à organiser la pratique.

Richard Carlon indique ensuite que le niveau 4 (meneur) deviendrait obligatoire pour le BF.

Frédéric Montoya salue cette proposition, car beaucoup dans le réseau s'interrogeaient quant à la pertinence d'accéder au BF sans passer par les strates précédentes.

Richard Carlon rappelle ensuite qu'au sein des clubs, les encadrants qui n'ont pas été formés par la FF Randonnée l'ont en réalité été par compagnonnage. Il est donc proposé d'attribuer un droit de certification aux clubs. A titre d'exemple, le niveau 4 pourrait être intégralement à la charge des clubs, tandis que les comités pourraient valider le niveau 5. Bien entendu, l'offre de formation ne serait pas obligatoire — les clubs formateurs devraient en effet remplir un cahier des charges qui reste à définir.

Gilbert La Porte est d'avis de confier ce rôle aux clubs qui abritent déjà un BF. Pour les clubs plus jeunes, la formation pourrait être du ressort des comités.

Frédéric Montoya fait remarquer que les tuteurs ne sont pas suffisamment valorisés dans les clubs. Dispenser une formation de niveau CARP en club est donc une excellente idée.



Olivier Mangin approuve la proposition qui est faite, arguant qu'elle constitue une formidable valorisation des clubs.

Brigitte Scotton rapporte qu'en Haute-Savoie, toute inscription au BF passe par une demi-journée de prérequis. Les candidats sont par ailleurs fortement incités à suivre le stage « carte boussole » et la formation aux outils numériques.

Chantal Michel croit se souvenir qu'il avait été expliqué l'année dernière que tout BF pouvait devenir tuteur.

Richard Carlon fait observer que le formateur relève du niveau 7. Dans le cadre de l'activité de club, le tuteur est un BF, voire un meneur, qui délivre une forme de compagnonnage. Toute la difficulté aujourd'hui est de trouver des tuteurs dans les clubs, alors même que le compagnonnage fonctionne bien au sein de la FFRandonnée. Un tuteur doit avant tout avoir de l'expérience.

« Réussir sa rando » constitue un bon produit que la carte de progression pourrait valoriser, avec la mise en œuvre d'activités de club ou de stages.

Comme il n'est pas question d'obliger tous les clubs à faire de la formation, l'offre de formation doit continuer à être organisée à l'échelon national et départemental. Quoi qu'il en soit, un lien administratif doit être établi entre les clubs formateurs et la CRF.

Par ailleurs, la randonnée se fait immédiatement en montagne dans certains territoires. Il est donc proposé que, pour ces cas précis, la carte de progression s'enclenche directement en randonnée de montagne, avec un parcours complet jusqu'au BF montagne. De même, une carte de progression pourrait être dédiée à la raquette à neige.

Des exemples de maquettes de cartes de progression sont projetés sur écran.

Les enjeux pour la FFRandonnée sont les suivants :

- **Au niveau du projet fédéral :**
 - o se définir comme « fédération éducative » ;
 - o se fixer comme objectif de « rendre les pratiquants autonomes » ;
 - o s'ouvrir aux non-licenciés.
- **Au niveau du règlement :**
 - o changer les règles vis-à-vis de la pratique en solitaire ;
 - o renforcer la couverture assurantielle de l'« encadrant de fait » ;
 - o intégrer la responsabilité et la formation associée dans le memento.
- **Au niveau communication et marketing :**
 - o choisir le support (papier, dématérialisé) ;
 - o en faire un outil de fidélisation ;
 - o réfléchir à un lien avec le Pass Découverte.



Pour ce qui est du déploiement, l'idée est de commencer par mettre en place la partie technique de la carte de progression (niveaux 1, 3 et 5). Dans un deuxième temps, le premier niveau d'encadrement sera ouvert à un CARP nouvelle formule. Enfin, une réflexion autour du BF devra être engagée.

Il faut maintenant que les groupes de travail, qui ont été arrêtés voilà un an, reprennent leurs travaux, de façon à présenter une maquette au CODIR en fin d'année. Des stages expérimentaux pourraient être déployés dès la rentrée 2026, suivis par des expérimentations sur le niveau meneur en 2027. Les premières formations BF renouvelées pourraient être délivrées en 2028.

Frédéric Montoya demande si les élus intéressés par le sujet sont les bienvenus au sein des groupes de travail.

Richard Carlon répond par l'affirmative.

Frédéric Montoya plaide pour une « marche à blanc » pour éviter de revivre les déboires du nouveau cursus de formation.

Richard Carlon en est bien d'accord.

Patricia Alliot-Guichard demande si la démarche intègre la formation santé.

Richard Carlon indique que la formation santé reste une formation complémentaire au BF, au même titre que la formation d'entraîneur, de capitaine de route, etc.

Le comité directeur approuve à la majorité (9 abstentions, 0 contre) la poursuite des travaux relatifs au projet de carte de progression.

13. Questions diverses

Philippe Vallée fait savoir que les premiers retours de l'arrêté des comptes établi à fin mai devraient être disponibles fin juin début juillet. Cependant, il tient à signaler que certains managers ne répondent pas aux demandes de déclarations d'engagements qui leur sont faites. Par ailleurs, un outil permettant de suivre l'état d'avancement des subventions sera prochainement mis en place.

Claudine Allu indique que les élus seront consultés en vue de l'établissement de l'ordre du jour du séminaire du 9 septembre prochain à Dax.

Katia Cizo sollicitera elle aussi les élus pour l'organisation de ce séminaire.

Anne-Marie Bermejo confie avoir été auditionnée par la gendarmerie en mars dernier à la suite d'une plainte pour harcèlement déposée par un ancien salarié. A ce jour, elle n'a toujours aucun retour de l'avancée du dossier.



Katia Cizo invite les élus à transmettre leurs notes de frais au plus vite.

Frédéric Montoya clôture la séance en souhaitant un très bel été aux élus.

La séance est levée le 5 juin 2025 à 12 heures 46.

Frédéric MONTOYA
Président

Claudine ALLU
Secrétaire générale

*NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA [www.codexa.fr]
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*
